

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES  
EN DATE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> décembre, au siège de la société,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La société KAUFMAN & BROAD ALPES (*anciennement RESIDENCES BERNARD TEILLAUD*), société à responsabilité limitée au capital de 840.000, ayant son siège social sis 15 rue Pré Paillard Immeuble l'Onyx Annecy Le Vieux, 74940 Annecy, immatriculée au RCS de Annecy sous le numéro 329 680 714, s'est substituée dans les droits et obligations de l'associé, SARL KAUFMAN & BROAD SAVOIES, suite à la fusion absorption de la société SARL KAUFMAN & BROAD SAVOIES par la société RESIDENCES BERNARD TEILLAUD, intervenue le 30 novembre 2025.

Ceci exposé, les soussignées :

- La société **KAUFMAN & BROAD RHONE-ALPES**

Société à responsabilité limitée au capital de 1.300.000 euros

Ayant son siège social au 17 quai du Président Paul Doumer 92400 Courbevoie

Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 485 265 490

Représentée par son Gérant, Monsieur Sylvère HAMEL

Propriétaire de 2 parts de la Société

- La société **KAUFMAN & BROAD ALPES**, venant aux droits de la société SARL KAUFMAN & BROAD SAVOIES

Société à responsabilité limitée au capital de 840.000 euros

Dont le siège social est sis 15 rue Pré Paillard Immeuble l'Onyx Annecy Le Vieux, 74940 Annecy

Immatriculée au RCS de Annecy sous le numéro 329 680 714

Représentée par son Gérant, Monsieur Sylvère HAMEL

Propriétaire de 78 parts de la Société

**Agissant en qualité de seuls associés de la société 74003 THONON LES BAINS 46 JULES FERRY** (ci-après désignée « la Société »),

Et statuant en application de l'article 34 des statuts de la Société, permettant aux associés d'un commun accord, et à tout moment, de prendre à l'unanimité, toutes décisions collectives, qui leur paraîtront nécessaires, par acte notarié ou sous signature privée, sans être tenus d'observer les règles prévues pour la réunion des assemblées,

ONT PRIS, A L'UNANIMITE, LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Mise à jour de l'article 6 des statuts de la Société suite à la réalisation de la fusion absorption de la société SARL KAUFMAN & BROAD SAVOIES par la société KAUFMAN & BROAD ALPES,
- Constatation de la cessation des fonctions de Gérant de la société SARL KAUFMAN & BROAD SAVOIES,
- Nomination d'un nouveau Gérant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

Les associés après avoir constaté, consécutivement à la fusion absorption de la société SARL KAUFMAN & BROAD SAVOIES (RCS Annecy 485 228 076) par la société KAUFMAN & BROAD ALPES (RCS Annecy 329 680 714), que la société KAUFMAN & BROAD ALPES vient aux droits et obligations de la société SARL KAUFMAN & BROAD SAVOIES et se substitue purement et simplement à celle-ci en qualité d'associé de la société 74003 THONON LES

BAINS 46 JULES FERRY depuis le 30 novembre 2025, décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit :

« ...../..... »

Article 6 : Capital Social (nouvelle rédaction)

Le capital social est fixé à la somme de HUIT CENTS EUROS (800 €).

Il est divisé en QUATRE-VINGTS (80) parts sociales de DIX EUROS (10 €) chacune, numérotées de 1 à 80, attribuées aux associés dans les proportions suivantes :

|                                                                                               |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| - KAUFMAN & BROAD RHONE-ALPES<br>à concurrence de deux parts, numérotées 79 à 80 inclus       | 2 parts  |
| - KAUFMAN & BROAD ALPES<br>à concurrence de soixante-dix-huit parts, numérotées 1 à 78 inclus | 78 parts |
| Total égal au nombre de parts composant le capital social                                     | 80 parts |

...../..... »

DEUXIEME DECISION

Les associés prennent acte de la fin du mandat de Gérant de la société SARL KAUFMAN & BROAD SAVOIES avec effet au 30 novembre 2025 consécutivement à la fusion absorption de la société SARL KAUFMAN & BROAD SAVOIES par la société KAUFMAN & BROAD ALPES.

TROISIEME DECISION

Les associés décident de nommer la société KAUFMAN & BROAD ALPES, société à responsabilité limitée au capital de 840.000, ayant son siège social sis 15 rue Pré Paillard Immeuble l'Onyx Annecy Le Vieux, 74940 Annecy, immatriculée au RCS de Annecy sous le numéro 329 680 714, en qualité de Gérant de la société 74003 THONON LES BAINS 46 JULES FERRY, pour une durée non limitée, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

QUATRIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet de procéder à toute formalité requise par la loi et les règlements.

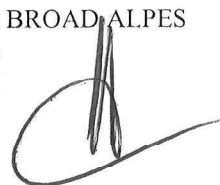
\*\*\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés.

Pour KAUFMAN & BROAD RHONE-ALPES  
M. Sylvère HAMEL



Pour KAUFMAN & BROAD ALPES  
M. Sylvère HAMEL



Le nouveau Gérant  
Pour KAUFMAN & BROAD ALPES  
M. Sylvère HAMEL

« bon pour acceptation des fonctions de Gérant de la 74003 THONON LES BAINS 46 JULES FERRY »  
bon pour acceptation des fonctions de Gérant de la 74003 Thonon les Bains  
46 Jules Ferry

